Nations Unies A/62/811

Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat et résultats escomptés	1–10	4
II.	Hypothèses retenues pour la planification de la Mission et ressources financières	11–29	16
III.	Analyse des variations	30–42	23
IV.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	43	26
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU		27
Annexe			
	Organigrammes		38

08-31504 (F) 070508 080508

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 100 367 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 230 observateurs militaires, 1 470 militaires, 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 1 occupera un poste de temporaire au Service mobile), 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 68 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la MINUEE pour l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses*[a] *(2006/07)*	*Montant alloué*[a] *(2007/08)*	*Dépenses prévues*[a] *(2008/09)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	62 390,2	45 456,7	41 475,8	(3 980,9)	(8,8)
Personnel civil	23 591,5	24 529,4	20 120,0	(4 409,4)	(18,0)
Dépenses opérationnelles	40 636,7	43 497,3	38 771,6	(4 725,7)	(10,9)
Montant brut	**126 618,4**	**113 483,4**	**100 367,4**	**(13 116,0)**	**(11,6)**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 718,1	2 840,4	2 339,8	(500,6)	(17,6)
Montant net	**123 900,3**	**110 643,0**	**98 027,6**	**(12 615,4)**	**(11,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**126 618,4**	**113 483,4**	**100 367,4**	**(13 116,0)**	**(11,6)**

[a] Compte tenu des transferts des dépenses afférentes aux postes de temporaire, de la rubrique Dépenses opérationnelles à la rubrique Personnel civil.

Ressources humaines

Catégorie de personnel	*Observateurs militaires*[a]	*Contingents*[a]	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Poste de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et gestion							
Postes approuvés 2007/08	–	–	8	1	–	–	**9**
Postes proposés 2008/09	–	–	8	1	–	–	**9**
Composante							
Civile opérationnelle							
Postes approuvés 2007/08	–	–	32	12	–	7	**51**
Postes proposés 2008/09	–	–	32	12	–	7	**51**
Militaire							
Postes approuvés 2007/08	230	1 470	2	–	–	–	**1 702**
Postes proposés 2008/09	230	1 470	2	–	–	–	**1 702**
Appui							
Postes approuvés 2007/08	–	–	134	206	1	61	**402**
Postes proposés 2008/09	–	–	134	206	1	61	**402**
Total							
Postes approuvés 2007/08	230	1 470	176	219	1	68	**2 164**
Postes proposés 2008/09	230	1 470	176	219	1	68	**2 164**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	**–**

[a] Effectif maximal autorisé proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[c] Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000) et l'a amendé dans ses résolutions 1430 (2002) et 1531 (2004). Les effectifs militaires de la Mission ont été ajustés par le Conseil dans ses résolutions 1560 (2004), 1622 (2005), 1681 (2006) et 1741 (2007). La prorogation la plus récente, jusqu'au 31 juillet 2008, du mandat de la Mission a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1798 (2008).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à un règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations escomptées et les produits obtenus par composante (composante civile opérationnelle, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire considéré. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission.

5. Conformément à la résolution 1741 (2007) du Conseil de sécurité, les principales activités de la MINUEE pendant l'exercice budgétaire seront fonction de la reconfiguration de sa composante militaire et de la réduction de ses effectifs à 1 700 (dont 230 observateurs militaires). En vertu de son concept d'opération, la Mission s'emploiera principalement à : surveiller la zone de sécurité temporaire afin de promouvoir le respect de l'Accord de cessation des hostilités; contrôler les positions des forces éthiopiennes et érythréennes; présider la Commission de coordination militaire; fournir une assistance technique aux activités de déminage humanitaire dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et assurer la coordination voulue; déminer les zones clefs pour faciliter la démarcation, lorsqu'elle commencera; coordonner les activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme menées dans ces zones par l'Organisation et d'autres organisations. De plus, la Mission continuera à rendre sa présence visible dans les zones clefs pour décourager toute atteinte à la sécurité; assurera une protection à tous les membres de la Commission militaire de coordination menant des activités dans la zone de sécurité temporaire; et assurera également une protection au personnel des Nations Unies opérant dans cette zone.

6. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint et dispose de bureaux situés à Asmara et Addis-Abeba. Le Représentant spécial du Secrétaire général est secondé par deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ayant rang de Sous-Secrétaire général et de classe D-2, dont les bureaux sont situés respectivement à Asmara et Addis-Abeba. Un commandant de la force de classe D-2 dirige les opérations militaires. Un conseiller politique principal de classe D-1 dirige le Bureau des

affaires politiques et un chef de l'appui à la Mission de classe D-1 dirige la composante appui.

Direction exécutive et administration

7. La direction exécutive et l'administration de la Mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Postes approuvés 2007/08	1	1	3	–	2	1	–	**8**	1	–	**9**
Postes proposés 2008/09	1	1	3	–	2	1	–	**8**	1	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

8. La composante civile opérationnelle mène des activités politiques, humanitaires, relatives aux droits de l'homme et d'information visant à faire progresser le processus de paix et, en définitive, à assurer le règlement pacifique du différend frontalier entre les parties. En conséquence et conformément au mandat de la Mission, le Chef de la Mission et le Bureau des affaires politiques continueront, en coopération avec les autres parties prenantes de la communauté internationale au processus de paix, à inciter les hauts responsables gouvernementaux éthiopiens et érythréens à dialoguer pour les aider à normaliser leurs relations. Les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme consisteront à contrôler le retour et la réinstallation des personnes déplacées dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes de façon qu'elles soient protégées et puissent rentrer chez elles en toute sécurité, et à enquêter sur les violations des droits de l'homme. À cette fin, des visites de suivi seront effectuées dans les camps de personnes déplacées, de réfugiés et de rapatriés, de façon indépendante ou en association avec les équipes de pays des Nations Unies. De même, le personnel de la composante concerné organisera des réunions, des conférences et des ateliers ou y participera afin de coordonner les stratégies relatives aux droits de l'homme, d'échanger des informations sur les politiques relatives à ces droits avec les responsables locaux des deux pays et de promouvoir la sensibilisation au VIH/sida. Les activités d'information consisteront essentiellement à organiser des points de presse, ainsi qu'à diffuser des informations sur l'évolution du processus de paix et les activités de la Mission, par l'intermédiaire de la presse écrite et des médias électroniques et de trois centres de communication, tous situés actuellement en Éthiopie.

Résultats escomptés	*Indicateurs de succès*
1.1 Règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	1.1.1 Poursuite du dialogue avec chacune des parties au conflit dans le cadre de réunions et de consultations périodiques avec le Chef de la Mission (32 en 2006/07; 50 en 2007/08; 50 en 2008/09)

Produits

- 50 réunions et consultations du Chef de la MINUEE et des hauts responsables de la Mission avec des responsables gouvernementaux des deux parties
- 50 réunions et séances d'information sur des questions d'ordre politique avec les parties prenantes au processus de paix qui lui sont extérieures, dont des représentants des membres du Conseil de sécurité, des amis de la MINUEE (Union africaine, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Jordanie, Kenya, Norvège et Pays-Bas), des représentants du corps diplomatique des deux pays, l'Union européenne et des délégations en visite
- 10 visites sur le terrain du Chef de la Mission et des hauts responsables de la Mission auprès de responsables locaux de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes, pour consulter les autorités locales, les informer de l'évolution du processus de paix en les assurant à nouveau de la volonté de la communauté internationale de régler le différend frontalier et entendre leurs doléances
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Production et diffusion de vidéos et d'émissions radiophoniques sur les activités de la Mission, notamment celles relatives au maintien de la paix, aux problèmes humanitaires, aux droits de l'homme et à l'intégration de la problématique hommes-femmes : 52 émissions radiophoniques hebdomadaires en anglais et dans les langues locales, diffusées par satellite ondes courtes dans la corne de l'Afrique; et 12 vidéos d'environ 5 à 7 minutes
- 6 numéros bimensuels du magazine de 16 pages *UNMEE News* et 4 éditions spéciales (de 4 à 6 pages) en anglais, en amharic et en tigrigna consacrés aux activités de la Mission; 12 000 calendriers de la MINUEE à distribuer dans toute sa zone d'opérations
- Point de presse mensuels complétés par des rencontres ponctuelles avec la presse lorsqu'il y a lieu
- Conduite des activités des 3 centres d'information situés en Éthiopie, où 40 000 visiteurs sont attendus

Résultats escomptés	*Indicateurs de succès*
1.2 Instauration de conditions de vie sûres dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	1.2.1 Retour chez elles, en Éthiopie et en Érythrée, d'un nombre de personnes déplacées estimé à 40 000 (19 000 en 2006/07; 31 104 en 2007/08; 40 000 en 2008/09)
	1.2.2 Réinstallation d'un nombre estimatif de 11 000 personnes directement touchées par le transfert du territoire (0 en 2006/07; 40 000 en 2007/08; 11 000 en 2008/09)

Produits

- Suivi du retour et de la réinstallation de 11 000 des personnes déplacées, dont le nombre total est estimé à 113 000, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

- 25 missions d'établissement des faits et de suivi à l'intérieur de la zone de sécurité temporaire
- Prestations de conseils techniques (concernant la préparation des visites, l'information et les échanges d'informations) à l'équipe de pays des Nations Unies [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM), Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], aux donateurs, au personnel en visite des organismes des Nations Unies et aux délégations de missions diplomatiques et d'organisations non gouvernementales régionales et internationales
- Participation à 10 réunions des équipes de pays des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie et aux réunions conjointes que les deux équipes organisent tous les ans au sujet des programmes de redressement et de reconstruction
- Coordination périodique des activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, avec les activités de redressement et les programmes de reconstruction de l'UNICEF, du PNUD, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du CICR et du Comité international de secours
- Conduite d'activités de sensibilisation au VIH/sida conjointement avec les organismes des Nations Unies et la population locale de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes : 12 sessions de formation sous forme de conférences à l'intention de l'Équipe des Nations Unies chargée de former des instructeurs en matière de VIH/sida; 12 réunions sur le sida avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies concernés (PNUD, OMS et ONUSIDA), devant permettre de débattre de la collaboration, des progrès et des problèmes concernant les questions relatives au sida; 5 journées commémoratives des Nations Unies et 6 manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida

Résultats escomptés	*Indicateurs de succès*
1.3 Progrès accomplis concernant le respect des engagements relatifs aux droits de l'homme énoncés dans les Accords de paix d'Alger	1.3.1 Réduction du nombre des signalements d'enlèvement, de détention, de disparition et d'autres violations des droits de l'homme transfrontières (47 en 2006/07; 70 en 2007/08; 50 en 2008/09)

Produits

- Enquête sur 50 incidents transfrontières (enlèvements, détentions, disparitions et autres violations des droits de l'homme)
- Conduite de 100 entretiens relatifs à des questions concernant les droits de l'homme pendant les 4 rapatriements prévus de nationaux des deux pays
- Organisation de 6 missions d'évaluation des besoins concernant les droits de l'homme (3 dans chaque pays), aux fins de l'exécution de programmes de coopération technique au titre de la promotion des droits de l'homme et du renforcement des capacités dans ce domaine
- Présidence, dans les deux pays, de 20 réunions de groupes de travail MINUEE/équipes de pays des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, devant permettre d'échanger des informations et de coordonner les stratégies, activités et programmes pertinents, et/ou participation à ces réunions
- Prestation aux équipes de pays des Nations Unies de conseils techniques concernant l'intégration de toutes les questions relatives aux droits de l'homme dans leurs programmes respectifs
- Organisation ou conduite de 30 conférences, ateliers et réunions d'information sur les droits de l'homme dans le cadre de séminaires organisés à l'intention des responsables de la police, de l'appareil judiciaire, du système pénitentiaire et d'autres institutions gouvernementales, des associations de femmes et de jeunes, des organisations de la société civile et des universités des deux pays

- Organisation de 8 manifestations annuelles relatives aux droits de l'homme : Journée internationale des droits de l'homme, Journée de la paix des Nations Unies, Journée internationale de la femme et Journée des Nations Unies

Facteurs externes : La stabilité régionale sera maintenue; aucune grande catastrophe naturelle susceptible de nuire à la situation humanitaire ne se produira; les contributions volontaires seront versées en temps voulu; la démarcation de la frontière commencera.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : composante civile opérationnelle

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Postes approuvés 2007/08	1	–	1	–	–	1	–	**3**	1	–	**4**
Postes proposés 2008/09	1	–	1	_	_	1	_	**3**	1	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Chef du Bureau d'Addis-Abeba											
Postes approuvés 2007/08	–	1	1	–	–	1	–	**3**	2	–	**5**
Postes proposés 2008/09	–	1	1	–	–	1	–	**3**	2	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau des affaires politiques											
Postes approuvés 2007/08	–	1	4	3	–	1	–	**9**	–	–	**9**
Postes proposés 2008/09	–	1	4	3	–	1	–	**9**	–	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau des droits de l'homme											
Postes approuvés 2007/08	–	–	3	3	–	1	–	**7**	3	3	**13**
Postes proposés 2008/09	–	–	3	3	–	1	–	**7**	3	3	**13**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de l'information											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	4	3	–	–	**9**	6	4	**19**
Postes proposés 2008/09	–	–	2	4	3	–	–	**9**	6	4	**19**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe des politiques concernant le VIH/sida											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Postes proposés 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Total											
Postes approuvés 2007/08	1	2	12	10	3	4	–	**32**	12	7	**51**
Postes proposés 2008/09	1	2	12	10	3	4	–	**32**	12	7	**51**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 2 : composante militaire

9. La composante militaire continuera de s'acquitter de tâches contribuant au maintien de la stabilité dans la zone d'opérations, à savoir : la surveillance de la zone de sécurité temporaire, qui permet de vérifier si l'Accord sur la cessation des hostilités est respecté, la surveillance des positions des forces éthiopiennes et érythréennes, la coordination des activités de déminage humanitaire dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et la prestation d'une aide technique à la conduite de ces activités. À cette fin, elle continuera de procéder à des inspections motorisées et pédestres, d'organiser des patrouilles pédestres et des patrouilles aériennes à faible rayon d'action et d'installer des points de contrôle et des postes d'observation fixes dans les principales zones et les zones sensibles. Toutes les activités de déminage seront conduites conformément aux normes humanitaires et consisteront à détecter et à éliminer les explosifs et munitions non explosés, à dégager le terrain nécessaire pour que les contingents puissent circuler dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et mener ainsi à bien les opérations de la Mission, à mettre à jour les évaluations semi-annuelles des dangers que font courir les mines, les explosifs et les munitions non explosés ainsi que la base de données sur les mines, à produire des cartes actualisées de la zone de la Mission, à sensibiliser aux dangers que posent les mines et à présider les réunions de la Commission militaire de coordination.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Maintien de la séparation des forces ainsi que de la sécurité et de l'intégrité de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord sur la cessation des hostilités (2 en 2006/07; 0 en 2007/08; 0 en 2008/09)

Produits

- Présidence de 9 réunions de la Commission militaire de coordination avec les deux parties
- Présidence de 36 réunions des Comités militaires de coordination de secteur avec les deux parties
- 65 700 jours-hommes de patrouilles motorisées des observateurs militaires (4 observateurs par patrouille x 2,5 patrouilles par jour x 18 sites x 365 jours) (le nombre de 2,5 patrouilles par jour tient compte du fait que 3 patrouilles par jour en moyenne sont effectuées sur différents sites)
- 1 920 jours-hommes de patrouilles motorisées d'officier d'état-major (2 officiers d'état-major par patrouille deux fois par mois x 18 sites x 12 mois et 2 officiers d'état-major par patrouille deux fois par mois x 22 postes x 12 mois)

- 156 inspections par mise en demeure à l'intérieur de la zone de sécurité temporaire (une inspection par semaine dans chacun des 3 secteurs)
- 128 480 jours-hommes de patrouilles motorisées (8 soldats par patrouille x deux fois par jour x 22 postes x 365 jours) (il y a 19 postes à l'intérieur de la zone de sécurité temporaire et 3 postes aux quartiers généraux de secteur extérieurs à cette zone)
- 64 240 jours-hommes d'observation à des postes d'observation fixes (8 soldats par poste x 22 postes x 365 jours)
- Enquête sur 150 incidents mineurs (bétail de l'une ou l'autre partie pénétrant dans la zone de sécurité temporaire ou traversant accidentellement la frontière pour paître, enlèvement de civils par l'une ou l'autre partie, tirs en l'air ou explosion de mines, d'explosifs ou de munitions non explosés)

Facteurs externes : Les parties participeront aux réunions de la Commission militaire de coordination et des comités militaires de coordination de secteur. Les parties adhèreront à l'Accord d'Alger sur la cessation des hostilités.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Réduction du risque posé par les mines dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	2.2.1 Réduction du nombre de civils de la population locale blessés ou tués par des mines (21 en 2006/07; 15 en 2007/2008; 12 en 2008/09)
	2.2.2 Réduction du nombre d'explosions de mines antichars sur les routes de la zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes (9 en 2006/07; 5 en 2007/08; 10 en 2008/09)

Produits

- Déminage, sur 10 000 kilomètres, des routes menant aux endroits où pourraient être érigées les bornes frontière
- Neutralisation de mines, des explosifs et de munitions non explosés sur 165 000 mètres carrés au voisinage des bornes pour faciliter la démarcation, si elle commence
- Enquête sur la totalité des accidents dus à des mines qui sont signalés et distribution des rapports sur les enquêtes préliminaires dans les 48 heures suivant l'achèvement des enquêtes
- Repérage et destruction en divers endroits de 5 000 explosifs et munitions non explosés (allant des munitions d'armes légères aux bombes de gros calibre)
- Déminage d'une superficie pouvant aller jusqu'à 10 millions de mètres carrés aux fins des déplacements et des activités de la force
- Mise à jour de 2 évaluations des risques posés par les mines et les munitions non explosées
- Mise à jour de la base de données sur les mines et des cartes des zones de responsabilité
- Formation aux risques posés par les mines à l'intention de 25 000 civils

Facteurs externes : La situation dans la zone de la Mission demeure stable; la démarcation de la frontière commence; les parties ne limitent pas la liberté de mouvement du personnel de la MINUEE et autorisent l'accès aux zones prioritaires en permettant aux démineurs de travailler dans le respect des normes internationales en matière de déminage; les parties adhèrent à l'Accord d'Alger sur la cessation des hostilités et aucune activité susceptible de contaminer ou de recontaminer la zone déclarée sûre n'a lieu; l'interdiction visant les vols d'hélicoptère est levée.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Postes approuvés 2007/08	**230**
Postes proposés 2008/09	**230**
Variation nette	–
II. Contingents	
Postes approuvés 2007/08	1 470
Postes proposés 2008/09	1 470
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international										
III. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la Force											
Postes approuvés 2007/08	–	2	–	–	–	–	–	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2008/09	–	2	–	–	–	–	–	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (catégories I à III)											
Postes approuvés 2007/08	–	2	–	–	–	–	–	**2**	–	–	**1 702**
Postes proposés 2008/09	–	2	–	–	–	–	–	**2**	–	–	**1 702**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 3 : composante appui

10. Pendant l'exercice budgétaire, la composante appui de la Mission dispensera des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et utiles à l'exécution du mandat de la Mission en établissant les produits connexes, en améliorant la qualité des services et en gagnant en efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé des contingents (1 700 soldats, dont 230 observateurs militaires) et au personnel civil des services organiques de la Mission, qui comprend 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 1 sera affecté à un poste de temporaire du Service mobile), 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 68 Volontaires des Nations Unies. Étendu à tous les services d'appui, il porte sur : l'application des mesures disciplinaires, l'administration du personnel, les soins de santé, l'entretien et la réparation des bureaux et des installations d'hébergement, le matériel informatique et de transmission, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et la prestation de services de sécurité à l'échelle de la Mission. L'Administration publiera des plans d'appui très détaillés qui tiendront compte de l'intégration de toutes les ressources humaines des services d'appui et des priorités découlant du mandat de la Mission. Le personnel militaire spécialiste des questions logistiques et les unités de soutien seront placés sous le contrôle technique du Chef des Services

d'appui intégrés. Aux fins de la coordination de l'appui administratif et logistique sur le terrain, les 3 bureaux régionaux existants de Barentu (secteur ouest), d'Adigrat (secteur centre) et d'Assab (sous-secteur est) seront conservés. Ces bureaux, qui feront office de base régionale centralisée, permettront de faire parvenir du matériel et des fournitures au personnel militaire et civil des camps et des points de contrôle fixes dans toute la zone de responsabilité de la Mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Appui utile et efficace apporté à la Mission dans les domaines logistique et administratif et dans celui de la sécurité	3.1.1 Conformité à 100 % aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes internationales en matière de sécurité incendie
	3.1.2 Réduction de 31,4 % du nombre des serveurs (86 en 2007/08; 59 en 2008/09)
	3.1.3 Les propriétaires délivrent un certificat de prise en charge qui dégage la MINUE de toute responsabilité en matière d'environnement et la soustrait à l'obligation de procéder à des travaux d'amélioration dans 100 % des sites qu'elle évacue

Produits

Amélioration des services

- Renforcement des moyens d'action de la Mission en matière de sécurité, de prévention des incendies et de lutte contre les incendies
- Recours aux techniques de virtualisation des serveurs pour que ceux-ci soient plus efficients et que la maintenance et l'administration de leurs applications soient plus efficaces

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif de 1 470 soldats des contingents et de 230 observateurs militaires
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome apporté à 1 408 soldats des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major)
- Fourniture de rations et d'eau à un effectif de 1 408 militaires répartis dans 36 emplacements
- Administration effective de 464 civils, dont 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international (l'un d'eux devant occuper un poste de temporaire du Service mobile), 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 68 Volontaires des Nations Unies
- Poursuite de l'exécution d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel civil et militaire et du personnel de police, portant sur la formation, la prévention, le suivi et les recommandations relatives aux mesures disciplinaires à prendre
- Évaluation à l'échelle de la Mission des besoins incluant le matériel appartenant aux contingents et de l'efficacité de ce matériel sur la base d'inspections opérationnelles, y compris de contrôles ponctuels et d'inspections périodiques concernant notamment les facteurs approuvés pour la Mission

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des locaux dans 75 emplacements, dont 37 sont loués et 38 fournis à titre gracieux et qui comprennent 22 camps militaires, 18 antennes d'observateurs militaires des Nations Unies

et 15 installations accueillant le personnel civil (bureaux du Siège, entrepôts, bureaux et terminaux des bases aériennes, bureaux de l'information et des affaires politiques, ateliers de transport et résidences des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général), ainsi que des puits et des aires d'atterrissage d'hélicoptère

- Prestation de services sanitaires dans 32 installations
- Exploitation et entretien de 2 installations d'épuration des eaux appartenant à l'ONU dans un emplacement et de 11 puits dans 11 emplacements
- Exploitation et entretien de 190 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 61 emplacements
- Approvisionnement en carburant et lubrifiants pour groupes électrogènes et stockage dans 24 emplacements et distribution de ce carburant et de ces lubrifiants
- Entretien et réparation de 22 kilomètres de route et de 2 ponts (sur la route reliant Mereb et Barentu)
- Entretien et réparation d'installations dans 2 aérodromes (Asmara et Assab)
- Entretien de 6 aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 6 emplacements en Éthiopie
- Exploitation et entretien de 1 344 climatiseurs

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 505 véhicules, dont 53 véhicules blindés et remorques dans 7 emplacements
- Exploitation et entretien de 7 ateliers de transport et de 3 ateliers mobiles
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine pour 219 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national, en moyenne

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 3 hélicoptères, dont 2 de type militaire

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau satellitaire comprenant 2 stations pivots et 32 terminaux VSAT
- Exploitation et entretien de 23 centraux téléphoniques et de 30 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien d'un réseau radio composé de 503 radios mobiles à très haute fréquence (montées sur véhicule), de 48 radios de stations de base à très haute fréquence, de 50 stations de base à haute fréquence, de 470 radios mobiles portables à très haute fréquence, de 49 répéteurs à très haute fréquence et de 26 systèmes de radio numérique à bande étroite permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données dans 34 emplacements

Informatique

- Exploitation et entretien de 59 serveurs, de 765 ordinateurs de bureau, de 166 ordinateurs portatifs, de 231 imprimantes et de 46 numériseurs répartis dans 27 emplacements
- Exploitation et entretien de réseaux locaux et de réseaux étendus appelés à desservir 907 usagers dans 27 emplacements
- Exploitation et entretien d'un réseau sans fil appelé à desservir 272 usagers

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire civil de niveau I, de 3 dispensaires militaires de niveau I, de 2 dispensaires militaires de niveau II-plus et d'un centre médical de niveau II destinés au personnel de la Mission et entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire par voies terrestre et aérienne là où la Mission est déployée et à l'extérieur de sa zone d'opération
- Exploitation et entretien d'installations abritant des services de consultation et de dépistage relatifs au VIH fournis à titre confidentiel et volontaire et exécution d'un programme de sensibilisation au VIH à l'intention de 2 164 membres du personnel de la MINUEE, dont des militaires

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans la zone de la Mission, et protection rapprochée pour les hauts responsables de la Mission et les hautes personnalités en visite
- Enquête sur les incidents ou accidents concernant des membres du personnel ou des biens des Nations Unies
- Évaluation de la sécurité sur tous les sites de la Mission, y compris du degré de sécurité de 40 habitations
- 50 sessions d'information et de sensibilisation relatives à la sécurité et aux plans d'évacuation d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Cours d'initiation aux questions de sécurité, séances d'information de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes : Les vendeurs, entrepreneurs et fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services comme prévu dans les contrats; les facteurs liés à l'environnement, notamment les conditions météorologiques, n'entravent pas les opérations de la Mission; les restrictions imposées à la liberté de mouvement du personnel de la Mission dans l'exercice de ses fonctions officielles sont levées; l'interdiction des vols d'hélicoptère est levée également.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : appui

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Équipe déontologie et discipline											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	**1**	1	–	**2**
Postes proposés 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	**1**	1	–	**2**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes de temporaires approuvés[b] 2007/08	–	–	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Postes de temporaires proposés[b] 2008/09	–	–	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Total partiel											
Postes/positions approuvés 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	**2**	1	–	**3**
Postes/positions proposés 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	**2**	1	–	**3**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2007/08	–	–	1	2	15	1	–	**19**	4	–	**23**
Postes proposés 2008/09	–	–	1	2	15	1	–	**19**	4	–	**23**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Bureau du Chef de l'appui à la Mission											
Postes approuvés 2007/08	–	1	2	1	7	2	–	**13**	49	9	**71**
Postes proposés 2008/09	–	1	2	1	7	2	–	**13**	49	9	**71**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Services administratifs											
Postes approuvés 2007/08	–	–	5	5	19	3	–	**32**	37	6	**75**
Postes proposés 2008/09	–	–	5	5	19	3	–	**32**	37	6	**75**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2007/08	–	–	9	9	43	8	–	**69**	115	46	**230**
Postes proposés 2008/09	–	–	9	9	43	8	–	**69**	115	46	**230**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total partiel											
Postes approuvés 2007/08	–	1	17	17	84	14	–	**133**	205	61	**399**
Postes proposés 2008/09	–	1	17	17	84	14	–	**133**	205	61	**399**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total											
Postes approuvés 2007/08		1	18	17	85	14		**135**	206	61	**402**
Postes proposés 2008/09		1	18	17	85	14		**135**	206	61	**402**
Variation nette				–	–			**–**	–	–	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

II. Hypothèses retenues pour la planification de la Mission et ressources financières

A. Hypothèses retenues pour la planification de la Mission

1. Généralités

11. Depuis mai 2006, le Conseil de sécurité a autorisé d'importantes réductions des effectifs militaires de la MINUEE, qui ont été ramenés de 3 204 à 1 700 soldats, mais le mandat de la Mission est resté inchangé et elle s'acquitte des tâches qui lui ont été confiées en dépit des nombreuses restrictions imposées à ses opérations (restrictions imposées à la liberté de mouvement de son personnel, interdiction de recruter des personnes de certaines nationalités en Érythrée, nouvelles arrestations de membres du personnel recruté sur le plan national, interdiction des vols d'hélicoptère en Érythrée, fermeture fréquente et sans préavis de certaines routes et de certains ponts, absence générale de coopération des parties).

12. Compte tenu de ces conditions de fonctionnement et dans l'attente de nouvelles décisions du Conseil de sécurité concernant le mandat de la Mission, le projet de budget prévoit des taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour toutes les catégories de personnel, comme indiqué ci-après. De plus, il n'a été prévu aucun crédit pour l'achat de nouveau matériel ni pour le remplacement du matériel existant.

13. En raison de l'interdiction des vols d'hélicoptère et des restrictions imposées à la liberté de mouvement du personnel de la Mission, celui-ci recourt plus fréquemment aux transports routiers et se trouve parfois dans l'obligation de faire des détours imprévus et de suivre des itinéraires plus longs. De plus, l'Équipe de direction continuera à se rendre régulièrement d'Asmara à Addis-Abeba pour s'entretenir avec le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres membres du personnel cantonnés dans cette localité.

a) Composante civile opérationnelle et composante militaire

14. Les hypothèses retenues pour la planification de la Mission permettront de maintenir les activités civiles opérationnelles à un niveau soutenu pendant l'exercice 2008/09. Par ailleurs, compte tenu de l'expérience acquise pendant l'exercice 2007/08, le budget prévoit une réduction des dépenses au titre des services d'information.

15. Les prévisions de dépenses ont été calculées en fonction de l'effectif autorisé actuel de 1 700 militaires (dont 230 observateurs militaires) mais, en raison des nouvelles dispositions d'appui aux officiers d'état-major, mises en application le 1er juillet 2007 conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, des ressources supplémentaires sont prévues pour le paiement des indemnités de subsistance (missions).

16. Les travaux de la Commission militaire de coordination demeurent d'une importance cruciale vu que c'est à la Commission que les questions militaires et en matière de sécurité concernant les parties sont examinées. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1767 (2007), des efforts seront faits pour que la Commission tienne de nouveau des réunions. Des ressources ont donc été prévues dans le budget pour financer les voyages officiels que cela entraînera.

17. Le déminage humanitaire est une importante responsabilité de la composante militaire car, en aidant à normaliser les conditions de vie dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, il permet de faire mieux accepter la présence de la Mission. Vu qu'il constitue un des grands objectifs de celle-ci, des crédits sont prévus dans le budget pour les activités correspondantes. Afin de renforcer les moyens existants en matière de déminage humanitaire, des crédits ont également été prévus pour doter l'équipe de déminage d'un membre supplémentaire.

b) Appui

18. Compte tenu de l'interdiction des vols d'hélicoptère du côté érythréen, aucun crédit n'est prévu pour les hélicoptères dans cette partie de la zone de la Mission. La plupart des installations et locaux de la MINUEE étant situés en Érythrée, la circulation des matériels essentiels et le réapprovisionnement doivent s'effectuer par voie terrestre, souvent sur un terrain accidenté. Les prévisions concernant le carburant des véhicules ont donc été calculées en fonction du niveau de consommation prévu pour les opérations normales, bien que la disponibilité du carburant soit restreinte.

c) Coopération régionale de la Mission

19. La MINUEE continuera à resserrer ses liens de coopération avec d'autres missions de maintien de la paix présentes dans la région. Il est prévu qu'elle tienne des réunions conjointes avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), auxquelles les deux Missions examineront périodiquement des rapports de situation (quotidiens et hebdomadaires) et d'autres documents d'analyse. La MINUEE continuera également à fournir un appui technique aux avions et au personnel d'autres missions et organismes des Nations Unies.

d) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

20. La MINUEE prévoit d'intensifier sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies présentes en Érythrée et en Éthiopie. Les coordonnateurs humanitaires résidents participeront aux réunions de ses hauts responsables. De plus, la Mission continuera à participer aux réunions hebdomadaires et mensuelles des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui sont membres des équipes de pays afin de leur fournir des informations sur la situation dans la zone d'opérations. La Mission continuera aussi à coordonner périodiquement ses activités avec les activités humanitaires et les programmes de reconstruction des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dont l'UNICEF, le PNUD, ONUSIDA et le FNUAP et les organisations homologues.

2. Gains d'efficacité

21. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte de l'initiative suivante en la matière :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiative*
Informatique	240,8	Réduction du nombre des serveurs (27 unités) au moyen des techniques de virtualisation, qui permettent de regrouper (virtuellement) plusieurs serveurs dans une seule et unique machine sans que la qualité et la quantité des services fournis aux clients en souffrent, et donc de faire des économies sur les pièces de rechange
Total	**240,8**	

3. Coefficients de vacance de postes

22. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des coefficients de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2006/07*	*Taux budgétisé 2007/08*	*Taux projeté 2008/09*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	6,1	2,0	15,0
Contingents	7,0	2,0	20,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	29,0	20,0	35,0
Personnel recruté sur le plan national	19,6	5,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	13,8	5,0	10,0
Postes de temporaire[a]	100,0	–	–

[a] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

23. Les taux de vacance de postes prévus pour la période couverte par le budget ont été revus à la hausse compte tenu des conditions actuelles de fonctionnement de la Mission et des décisions que le Conseil de sécurité devra prendre au sujet du mandat de la Mission. De plus, il a été dûment tenu compte des taux antérieurs d'occupation des postes, des taux de vacance de postes actuels et des difficultés à recruter du personnel compte tenu des restrictions concernant certains nationaux.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2006/07) (1)*	*Montant alloué (2007/08) (2)*	*Dépenses prévues (2008/09) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4) / (2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 649,9	8 038,0	7 216,2	(821,8)	(10,2)
Contingents	54 740,3	37 418,7	34 259,6	(3 159,1)	(8,4)
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**62 390,2**	**45 456,7**	**41 475,8**	**(3 980,9)**	**(8,8)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	20 135,6	20 964,9	16 295,0	(4 669,9)	(22,3)
Personnel recruté sur le plan national	1 187,5	1 304,0	1 636,3	332,3	25,5
Volontaires des Nations Unies	2 237,8	2 127,1	2 069,2	(57,9)	(2,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)[a]	30,6	133,4	119,5	(13,9)	(10,4)
Total partiel	**23 591,5**	**24 529,4**	**20 120,0**	**(4 409,4)**	**(18,0)**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	5,0	–	–	–	–
Voyages	568,2	677,6	676,7	(0,9)	(0,1)
Installations et infrastructures	11 842,4	12 757,6	11 892,3	(865,3)	(6,8)
Transports terrestres	4 804,8	4 751,6	2 883,9	(1 867,7)	(39,3)
Transports aériens	7 707,2	8 233,2	9 070,5	837,3	10,2
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	4 097,7	3 944,5	3 058,1	(886,4)	(22,5)
Informatique	889,0	1 535,5	953,5	(582,0)	(37,9)
Services médicaux	1 441,3	1 221,7	1 044,4	(177,3)	(14,5)
Matériel spécial	823,6	626,9	501,6	(125,3)	(20,0)
Fournitures, services et matériel divers	8 457,5	9 748,7	8 690,6	(1 058,1)	(10,9)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**40 636,7**	**43 497,3**	**38 771,6**	**(4 725,7)**	**(10,9)**
Montant brut	**126 618,4**	**113 483,4**	**100 367,4**	**(13 116,0)**	**(11,6)**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 718,1	2 840,4	2 339,8	(500,6)	(17,6)
Montant net	**123 900,3**	**110 643,0**	**98 027,6**	**(12 615,4)**	**(11,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**126 618,4**	**113 483,4**	**100 367,4**	**(13 116,0)**	**(11,6)**

[a] Compte tenu du transfert des dépenses concernant les postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de la rubrique dépenses opérationnelles à la rubrique dépenses de personnel civil.

2. Formation

24. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Consultants	
Consultants formateurs	97,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	119,8
Fournitures, services et matériel divers	
Frais de formation, fournitures et services	105,0
Total	**322,1**

25. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, comparé à celui des exercices précédents, se répartit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2006/07	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*	*Nombre effectif 2006/07*	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*	*Nombre effectif 2006/07*	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*
Participants internes	274	229	299	348	400	414	410	206	105
Participants externes[a]	38	19	31	–	–	–	–	–	–
Total	**312**	**248**	**330**	**348**	**400**	**414**	**410**	**206**	**105**

[a] Comprenant les participants aux activités de formation menées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la mission.

26. Les activités de formation menées porteront sur une large gamme de questions et concerneront un plus grand nombre de membres du personnel. Les programmes ont été choisis en fonction de l'évaluation des besoins en matière de formation de chaque unité administrative et viseront essentiellement à accroître les compétences générales et techniques nécessaires dans le domaine de la gestion, des droits de l'homme, de l'information, du personnel et de la sécurité, ainsi que des transmissions, de l'informatique et des opérations aériennes. Le fait qu'un plus petit nombre de militaires participeront aux activités de formation s'explique par la réduction des effectifs prévue.

3. Services de détection des mines et de déminage

27. Les montants prévus au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et déminage	7 327,9
Fournitures nécessaires à la détection des mines et au déminage	105,2
Total	**7 433,1**

28. Les ressources prévues concernent en partie les activités de déminage humanitaire; il n'a été prévu aucun crédit pour le déminage des emplacements des bornes frontières, la démarcation de la frontière n'ayant pas encore commencé.

4. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

29. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, d'un montant total de 13 746 200 dollars, et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Matériel majeur	
Contingents	9 280,6
Unités de police constituées	–
Total partiel	**9 280,6**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	2 070,7
Transmissions	1 147,7
Services médicaux	745,6
Matériel spécial	501,6
Total partiel	**4 465,6**
Total	**13 746,2**

Facteurs approuvés pour la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,10	1er juillet 2004	1er juillet 2002
Usage opérationnel intensif	3,80	1er juillet 2004	1er juillet 2002
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,90	1er juillet 2004	1er juillet 2002
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,50		

III. Analyse des variations[1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	Variation	
Observateurs militaires	(821,8)	(10,2 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

30. La variation est due essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes de 15 %, contre 2 % pour l'exercice 2007/08. Les crédits budgétaires demandés tiennent donc compte de la diminution des ressources prévues au titre des indemnités de subsistance (missions) et de l'indemnité d'habillement.

	Variation	
Contingents	(3 159,1)	(8,4 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

31. Le facteur le plus important de la variation est l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %, contre 2 % au cours de l'exercice 2007/08. Les crédits inscrits au budget reflètent donc la diminution des ressources prévues au titre du

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les variations sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

remboursement des dépenses des contingents au taux standard, de l'indemnité de permission, de l'indemnité journalière, des rations et des dépenses afférentes au transport et au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, le budget tient compte du fait que les indemnités de subsistance (missions) des officiers d'état-major leur sont versées directement au lieu d'être payées aux pays fournisseurs de contingents au taux standard.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(4 669,9)	(22,3 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

32. La variation est imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 35 %, contre 20 % au cours de l'exercice 2007/08. Les montants inscrits aux rubriques Traitement, Recettes provenant des contributions du personnel, Dépenses communes de personnel, Prime de risque et Indemnité de subsistance (missions) ont donc été revus à la baisse.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	332,3	25,5 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

33. La variation à cette rubrique est due à l'application des barèmes de salaire révisés, à compter du 1er novembre 2006 pour l'Éthiopie et du 1er mars 2007 pour l'Érythrée, qui a été compensée par l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 5 % au cours de l'exercice 2007/08.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(13,9)	(10,4 %)

• Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés

34. Des crédits ont été demandés pour financer un poste de temporaire du Service mobile, celui d'assistant administratif de l'Équipe de déontologie et de discipline. La variation est due à l'application des paramètres budgétaires révisés propres à la mission.

	Variation	
Installations et infrastructures	(865,3)	(6,8 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

35. La variation à cette rubrique s'explique en partie par le report de l'acquisition de nouveau matériel et de matériel de remplacement pendant l'exercice budgétaire et par la diminution des ressources prévues au titre des services de distribution et

d'entretien et du remboursement du soutien logistique autonome, calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel militaire des contingents. La diminution des dépenses en découlant a été compensée par le fait que des ressources supplémentaires sont prévues aux rubriques Location de locaux, Location de matériel de bureau, pièces de rechange et fournitures et Fournitures pour la défense des périmètres.

	Variation	
Transports terrestres	(1 867,7)	(39,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

36. La variation à cette rubrique s'explique principalement par le report de l'acquisition de nouveaux véhicules ou de véhicules de remplacement et par la réduction des crédits prévus pour les pièces de rechange.

	Variation	
Transports aériens	837,3	10,2 %

• **Facteurs externes : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

37. La variation est essentiellement le résultat de l'augmentation des dépenses de location et d'exploitation des avions et des hélicoptères et du coût des heures de vol prévu dans les nouveaux arrangements contractuels, ainsi que de la diminution des crédits prévus au titre des redevances d'atterrissage et du carburant aviation.

	Variation	
Transmissions	(886,4)	(22,5 %)

• **Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération**

38. La variation à cette rubrique est due au report de l'acquisition de nouveau matériel et de matériel de remplacement et à la diminution des ressources prévues au titre des pièces de rechange et des services d'information et du montant à rembourser au titre du soutien logistique autonome, calculé sur la base du taux de vacance de postes de 20 % qui a été appliqué au personnel des contingents.

	Variation	
Informatique	(582,0)	(37,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La variation est essentiellement imputable au report de l'acquisition de nouveau matériel, de matériel de remplacement et de progiciels.

	Variation	
Services médicaux	(177,3)	(14,5 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

40. La variation s'explique par la réduction du montant à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, calculé sur la base du taux de vacance de postes de 20 % appliqué au personnel des contingents.

	Variation	
Matériel spécial	(125,3)	(20,0 %)

• Facteurs externes : modifications du théâtre d'opération

41. La variation tient à la diminution du montant à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, calculé sur la base du taux de vacance de postes de 20 % appliqué au personnel des contingents.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(1 058,1)	(10,9 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

42. Le facteur le plus important de la variation à cette rubrique est la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage, due au fait qu'aucun crédit n'est prévu au titre du déminage des emplacements des bornes frontière, dans l'attente du début de la démarcation de la frontière.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

43. **En ce qui concerne le financement de la Mission, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, d'un crédit d'un montant de 100 367 400 dollars;

b) La mise en recouvrement d'un montant de 8 363 950 dollars pour la période allant du 1er au 31 juillet 2008;

c) La mise en recouvrement, à raison de 8 363 950 dollars par mois, d'un montant de 92 003 450 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Section II : Établissement et présentation des budgets	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)	Disposition appliquée
Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).	Disposition appliquée. On trouvera l'information en question à la section II du présent rapport.
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)	On trouvera les hypothèses retenues pour la planification des ressources à la section II.
Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)	La MINUEE effectue un examen mensuel périodique et systématique de tous les engagements non réglés avec les responsables des centres de coûts et les agents certificateurs en vue de s'assurer que seuls les engagements financiers valables sont conservés dans les comptes. En outre, les responsables des centres de coûts sont priés d'examiner tous les engagements non réglés correspondant à leur centre de coûts et de présenter un rapport mensuel sur l'état de validité de chaque élément à la Section des finances qui assure un suivi en continu.
Section III : Budgétisation axée sur les résultats	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)	Les projets de budget de la MINUEE sont conformes à son mandat et à ses activités principales approuvées par le Conseil de sécurité. Pour ce faire, les produits livrables sont constamment contrôlés à l'aide d'un mécanisme dans le cadre duquel les responsables présentent trimestriellement un dossier de justificatifs de

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	la budgétisation axée sur les résultats, qui sont regroupés et analysés. Les écarts sont immédiatement analysés et des mesures sont prises pour y remédier.
Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)	La Mission compte 219 postes d'agents recrutés sur le plan national, soit 47,2 % du total des effectifs civils composés de 396 postes et de 68 Volontaires des Nations Unies. Elle continuera de s'employer à recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national.
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)	Le taux de vacance de postes des agents recrutés sur le plan international s'est amélioré : il était de 29 % en 2006/07 contre 14,7 % au 31 mars 2008. Malgré les restrictions imposées au déploiement de personnel de certaines nationalités, une action concertée a été menée pour réduire les taux de vacance de postes d'agent recruté sur le plan international.
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)	Disposition appliquée. Tous les postes de la MINUEE ont été de nouveau justifiés dans le budget de 2007/08, en application de la résolution 61/248 A de l'Assemblée générale. Le projet de budget pour 2008/09 ne prévoit pas de postes supplémentaires.
Section IX : Formation	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et les faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)	Il est prévu de multiplier les possibilités pour le personnel recruté sur le plan national de recevoir une formation à l'établissement des rapports et aux pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix. Des possibilités de formation seront également offertes en fonction des besoins du personnel et du département.
Section XIII : Transports aériens	
Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).	La Mission examine régulièrement ses besoins en matière de transports et procède, si nécessaire, à des ajustements en tenant compte des facteurs externes correspondants.
Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)	La MINUEE respecte strictement les normes établies.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Section XVIII : Projets à effet rapide	
L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).	En application de la directive sur les projets à effet rapide que le Département des opérations de maintien de la paix a distribuée le 12 février 2007 et de tous les règlements financiers et règles de gestion financière de l'ONU, le Comité d'examen des projets à effet rapide veille à ce que les frais généraux des projets approuvés soient très faibles, voire nuls. Il s'assure également que les projets approuvés profiteront directement à la population locale.
Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).	À la MINUEE, les projets à effet rapide sont financés à l'aide de contributions volontaires versées à un fonds d'affectation spéciale qui est actuellement approvisionné. Des activités de renforcement de la confiance dans la zone temporaire de sécurité et les zones adjacentes continuent de s'imposer. Une demande de financement pour les projets à venir sera faite une fois qu'une évaluation des besoins aura été effectuée.
La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).	La Mission coordonne certaines activités et procède à des échanges d'informations avec ses partenaires humanitaires.
Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).	Les projets à effet rapide ne sont pas financés par le budget ordinaire de la Mission.
Section XX : Coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).	La MINUEE continue de suivre l'actualité régionale, en particulier celle du Soudan et de la Somalie, dans la mesure où elle a des incidences sur son mandat. D'éminents représentants du Siège de l'ONU (Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques) se sont rendus dans la zone de la MINUEE, ce qui a permis de faire mieux circuler l'information et d'élargir la perspective régionale de la Mission.
Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).	Le rôle de la MINUEE dans la coordination et la collaboration avec les partenaires d'exécution et les équipes de pays des Nations Unies est décrit dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats au titre de la composante civile opérationnelle.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Section III : Budgétisation axée sur les résultats	
Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).	Disposition appliquée
Section V : Gestion financière	
Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).	La Section des finances de la MINUEE effectue un examen mensuel périodique et systématique de tous les engagements non réglés avec les responsables des centres de coûts et les agents certificateurs en vue de s'assurer que seuls les engagements financiers valables sont conservés dans les comptes. En outre, les responsables des centres de coûts sont priés d'examiner tous les engagements non réglés correspondant à leur centre de coûts et de présenter un rapport mensuel sur l'état de validité de chaque élément à la Section des finances qui assure un suivi en continu.
Section VII : Composante militaire	
Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre (par. 30).	Les prévisions budgétaires sont établies à partir des mémorandums d'accord conclus entre la MINUEE et les pays fournissant des contingents qui sont modifiés aussi souvent que nécessaires pour tenir compte des besoins actuels en matériel.
Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).	Les montants engagés au titre des dépenses militaires sont réexaminés lorsque les mémorandums d'accord sont modifiés ou trimestriellement afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés.
Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).	Des spécialistes du contrôle des mouvements du Département de l'appui aux missions analysent périodiquement les divers moyens qui s'offrent aux missions pour procéder à chaque déplacement de contingent, en prenant en compte la durée, le coût et les besoins opérationnels pour déterminer le moyen qui présente le meilleur rapport coût-efficacité. Depuis mai

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	2006, des initiatives visant à réduire les coûts ont été prises : affréter des appareils pour une longue durée plutôt que pour une courte durée pour les mouvements de contingents; avoir davantage recours aux appels multiples à la concurrence dans le cadre desquels un transporteur aérien prend en charge plusieurs mouvements pour l'ONU de sorte qu'il est en mesure de réduire ses coûts de déploiement et de retrait; réduire le nombre de vols pour la relève des petites unités en tirant parti des détachements précurseurs et des détachements arrière; faire davantage appel aux spécialistes du contrôle des mouvements dans les pays fournisseurs de contingents. En outre, une base de données du contrôle des mouvements contient désormais des données statistiques sur les mouvements de chaque contingent organisés par la Section du contrôle des mouvements. Lors de l'établissement du budget, la Mission prend en considération les coûts et les données qualitatives en vue d'obtenir les prévisions de dépenses les plus réalistes au titre de la composante militaire.
Le Comité demande que la question de la fourniture de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).	Le droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur est désormais inscrit dans le contrat relatif à la fourniture de rations. La Mission procède, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier que les exigences concernant les rations alimentaires sont respectées.
Section VIII : personnel civil	
Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).	En 2006/07, le taux de vacance de postes des agents recrutés sur le plan international (29 %) s'expliquait essentiellement par les restrictions imposées au déploiement de personnel de certaines nationalités. Malgré ces restrictions, une action concertée a été menée pour réduire les taux de vacance de postes de ces agents, qui ont été ramenés à 14,7 % au 31 mars 2008.
Parité	
Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).	La Mission s'est toujours employée à maintenir un équilibre entre hommes et femmes dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux malgré les restrictions imposées au déploiement de personnel de certaines nationalités et d'autres facteurs défavorables propres à la zone de la Mission. Au 30 juin 2007, la proportion de femmes recrutées sur le plan international était de 8 % à la classe P-5 et au-delà, de 16 % pour les classes P-1 à P-4 et de

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	31 % pour les agents des services mobiles, des services de sécurité et des services généraux.
Missions réduisant leurs effectifs	
En pareils cas, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).	Disposition appliquée. La dotation en effectifs de la Mission a été ramenée de 528 postes pour l'exercice 2006/07 à 464 postes pour l'exercice 2007/08 (y compris 68 Volontaires des Nations Unies). Aucun poste supplémentaire n'est prévu dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09.
Nécessité de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national	
Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).	La Mission compte 219 postes d'agent recruté sur le plan national, soit 47,2 % du total des effectifs civils, composés de 396 postes et de 68 Volontaires des Nations Unies. Elle continuera de s'employer à recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national.
Section IX : dépenses opérationnelles	
Formation	
Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).	La Mission propose des programmes d'apprentissage électronique dont de nombreux agents recrutés sur le plan national ont bénéficié et qui ont contribué à réduire les coûts afférents aux voyages au titre de la formation.
Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).	La Mission propose des programmes d'apprentissage électronique dont de nombreux agents recrutés sur le plan national ont bénéficié, ce qui a permis de réduire les coûts afférents à la formation. Dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09, il est prévu de dispenser une formation à 414 agents recrutés sur le plan national, soit 14 de plus qu'en 2007/08.
Transports aériens	
Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements	De nouveaux arrangements contractuels pour les avions et les hélicoptères, prenant effet les 25 octobre et

Demande/recommandation	*Mesures prises*
contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la Mission ou le Siège (par. 51).	29 novembre 2007, respectivement, sont désormais en place. Le nombre d'heures de vol (1 560) reste inchangé pour les avions mais il a été réduit de 180 heures pour les hélicoptères, le nombre total d'heures de vol prévues pour 2008/09 s'élevant désormais à 2 820, contre 3 000 en 2007/08. Cependant, les prévisions budgétaires pour la location et l'exploitation des aéronefs ont augmenté en raison de la hausse des coûts horaires étant donné que les coûts figurant dans les contrats sont fonction des conditions du marché au moment de l'appel à la concurrence.
Voyages	
Le Comité constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).	Recommandation notée. La Mission s'emploie sans relâche à limiter les dépenses afférentes aux voyages. Elle a donc budgétisé le même montant pour l'exercice 2008/09 que pour l'exercice 2007/08.
Projets à effet rapide	
Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la Mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).	La MINUEE considère que les projets à effet rapide sont un moyen précieux de resserrer les liens avec la population locale et fait en sorte de pouvoir continuer à se servir de cet outil de renforcement de la confiance. Le Comité d'examen des projets à effet rapide veille à ce que les frais généraux des projets approuvés soient minimes, voire nuls, en application des règlements financiers et règles de gestion financière de l'ONU.
Coopération régionale	
Le Comité salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62)	La MINUEE établit des liens de coopération étroits avec d'autres missions de maintien de la paix dans la région, en particulier la MINUS, avec qui elle tient des réunions conjointes où sont examinés périodiquement les rapports d'activité (quotidiens et hebdomadaires) et autres documents analytiques intéressant ses opérations. Ces arrangements se poursuivront car ils constituent un bon moyen d'échanger des renseignements. La MINUEE continuera dans la mesure du possible à fournir un appui technique à d'autres missions des Nations Unies dans les domaines des transports aériens et du personnel.

(A/61/852/Add.9)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Mémorandums d'accord	
Le Comité veut croire que toutes les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité seront réglées rapidement (par. 9).	La MINUEE compte actuellement 10 demandes d'indemnisation par décès ou invalidité en souffrance (6 reçues en 2006/07 et 4 en 2007/08).
Le Comité recommande que, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget, la Mission renseigne sur les économies entraînées par les gains de productivité (par. 13).	Recommandation notée. Cette disposition sera appliquée dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de 2007/08.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5 (Vol. II), chap. II)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Documents d'engagement de dépenses	
À la MINUEE, des engagements non réglés totalisant environ un million de dollars apparaissent dans les comptes et états au 30 juin 2006, alors que les commandes correspondantes n'ont été approuvées qu'après la clôture de l'exercice. Qui plus est, 38 documents d'engagement de dépenses, totalisant 1 920 000 dollars, n'avaient pas été approuvés ni signés par l'agent ordonnateur et 9 documents, d'un montant total de 24 326 dollars, n'avaient pas été certifiés. Selon les règles de gestion financière 105.7 à 105.9 de l'ONU, une des conditions nécessaires pour constater des engagements non réglés est qu'il existe un contrat, une commande, un accord, une autorisation ou toute autre forme d'accord écrit entre l'ONU et la tierce partie (par. 42).	Les mesures voulues ont été prises pour que cette situation ne se reproduise pas : il a été rappelé aux agents certificateurs et aux agents ordonnateurs concernés que le Contrôleur leur avait délégué la responsabilité fiduciaire de s'assurer qu'il existe un contrat ou autre forme d'accord pour tous les engagements (commandes, autorisations de voyage et autres documents) contractés en application du mandat de la Mission. Seules les commandes dûment approuvées et certifiées apparaissent dans les comptes.
Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que : i) les règles de gestion financière 105.7 à 105.9 soient strictement respectées pour ce qui concerne les critères de constatation des engagements non réglés; et ii) les engagements soient dûment certifiés et approuvés par les agents ordonnateurs (par. 45)	
Mécanisme de contrôle des fonds	
Le Comité a noté que le rapprochement entre le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire prévu à la MINUEE pour le 30 juin 2006	Les écarts entre les soldes établis par le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire au 30 juin 2006 tiennent au fait que les données des systèmes SUN,

Demande/recommandation	*Mesures prises*
n'avait pas été exécuté au 14 septembre 2006, ce qui avait donné lieu à des écarts entre les soldes établis par le mécanisme de contrôle des fonds et la balance préliminaire (par. 59). Le Comité recommande que l'Administration assure le rapprochement en temps voulu du mécanisme de contrôle des fonds et des balances préliminaires et informe en permanence le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité des problèmes rencontrés dans l'application du mécanisme de contrôle des fonds afin de le perfectionner (par. 61).	SIG et Mercury ont été exportées dans le mécanisme avec 2 ou 3 jours de retard. Les soldes ont été rapprochés. De plus, la Mission a commencé à procéder à un rapprochement mensuel entre les chiffres obtenus pour les états financiers à l'aide du système SUN Accounts et les soldes établis par le mécanisme de contrôle des fonds afin que tout écart soit détecté en temps voulu.
Garde et contrôle du matériel	
La MINUEE a actualisé tardivement les données portées dans Galileo concernant 58 véhicules d'une valeur de 850 809 dollars pourtant signalés comme passés par profits et pertes dans le rapport du Comité local de contrôle du matériel [par. 204 d)].	L'actualisation tardive des données portées dans le système Galileo est due au fait que le Groupe de la cession du matériel, qui manquait de personnel à ce moment-là (le seul agent à exercer ces fonctions le faisait à temps partiel seulement), a présenté les données en retard au Groupe de contrôle du matériel et des stocks. Le Groupe de la cession du matériel et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks veilleront à collaborer étroitement afin d'améliorer l'intégrité du système Galileo.
Le Comité local de contrôle du matériel de la MINUEE ne s'est pas réuni régulièrement afin de choisir la meilleure façon de se défaire de quelque 1 195 articles irréparables d'une valeur de 3 460 000 dollars [par. 204 e)].	La MINUEE a pris des mesures pour faire que le Comité local de contrôle du matériel se réunisse régulièrement. Le renforcement de la collaboration entre le Groupe du contrôle du matériel et des stocks et le Groupe de la cession du matériel permettra désormais d'assurer l'intégrité du système Galileo de gestion des biens et de disposer de rapports plus fiables sur la cession des biens, obligeant ainsi le Comité local de contrôle du matériel à se réunir.
Formation	
Le Comité a noté que la MINUEE devait réévaluer ses besoins en formation et consacrer des crédits à la formation en se fondant sur des prévisions de dépenses réalistes. Bien qu'elle ait un plan de formation et un budget de formation d'un montant de 379 000 dollars, seuls 29 des 59 cours envisagés ont eu lieu, outre l'organisation de trois cours qui n'étaient pas prévus dans le plan (par. 306).	Le Groupe de la formation intégrée a mis en place un programme permettant de détecter et d'évaluer les besoins particuliers en formation qui sont conformes aux objectifs de la Mission. Lorsque le personnel est désigné pour assister à des stages de formation qui supposent de voyager hors de la zone de la Mission, il est tenu compte des priorités des centres de coûts. En 2005/06, les stages de formation prévus n'ont pas eu lieu car le personnel a été soudainement transféré à Addis-Abeba. En outre, de nombreux formateurs n'ont pu se rendre à la MINUEE en raison des restrictions imposées sur la délivrance des visas à des personnes de certaines nationalités. Trois programmes de formation non prévus ont été organisés car ils répondaient à des besoins urgents et permettaient

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	d'améliorer l'appui logistique et administratif apporté à la Mission.
Le Comité a invité le Département, qui a accepté, à prendre des mesures pour veiller à ce que les missions affinent l'évaluation des besoins en formation et évaluer le rapport coût-efficacité des modalités de formation actuellement en vigueur (par. 309).	Un programme d'évaluation des besoins en formation est en place. L'accent est davantage mis sur les modules d'apprentissage électronique, ce qui a entraîné la baisse des coûts de formation par agent.
Fraudes et présomptions de fraude	
À la MINUEE, une avance d'un montant de 156 000 nakfa (11 512,92 dollars) n'a pas encore été régularisée parce que les agents d'exécution n'ont pas présenté les documents financiers voulus pour justifier les activités entreprises au titre du projet à effet rapide n° 313. Le représentant de l'administration locale a été informé des défaillances rencontrées dans l'exécution du projet et du non-respect des procédures administratives. Il a également été prié de restituer les sommes inutilisées à la MINUEE [par. 343 b)].	En ce qui concerne les observations formulées par le Comité aux alinéas b) et c) du paragraphe 343, des mesures ont été prises pour régulariser la situation et des rapports sur les cas présumés de fraude ont été adressés au Siège de l'ONU.
Également à la MINUEE, une avance d'un montant de 54 400 nakfa (4 015 dollars) n'a pas été régularisée parce que les intéressés n'ont pas produit les documents financiers justifiant le coût de bureaux fournis dans le cadre du projet à effet rapide n° 270. Un pointage a révélé que 45 bureaux seulement avaient été livrés sur les 100 qui avaient été prévus. Le représentant du Ministère des collectivités locales a été invité à restituer à la MINUEE tout fonds inutilisé ou à produire des justificatifs montrant que les 55 bureaux restants avaient été achetés [par. 343 c)].	
Projets à effet rapide	
À la MINUEE, 20 projets à effet rapide ont été engagés pendant l'exercice 2003/04; au 12 septembre 2006, les avances non régularisées faites aux agents d'exécution totalisaient 76 415 dollars. Cinq projets ont été menés à terme, mais le fait que 15 projets n'aient pas été achevés dans les six à huit semaines prévues initialement va à l'encontre des objectifs des projets à effet rapide. La MINUEE a expliqué que les projets avaient été interrompus pendant plus d'un an en raison de l'absence prolongée de l'unique coordonnateur. Elle a indiqué qu'elle attacherait une attention prioritaire à l'achèvement et à la clôture des projets en suspens (par. 369).	Le contrôle des projets à effet rapide a été confié à un membre du personnel, ce qui a permis d'en améliorer la gestion.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que le Département institue un mécanisme chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés (par. 372).	Le contrôle des projets à effet rapide a été confié à un membre du personnel, ce qui a permis d'en améliorer la gestion.

Annexe

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

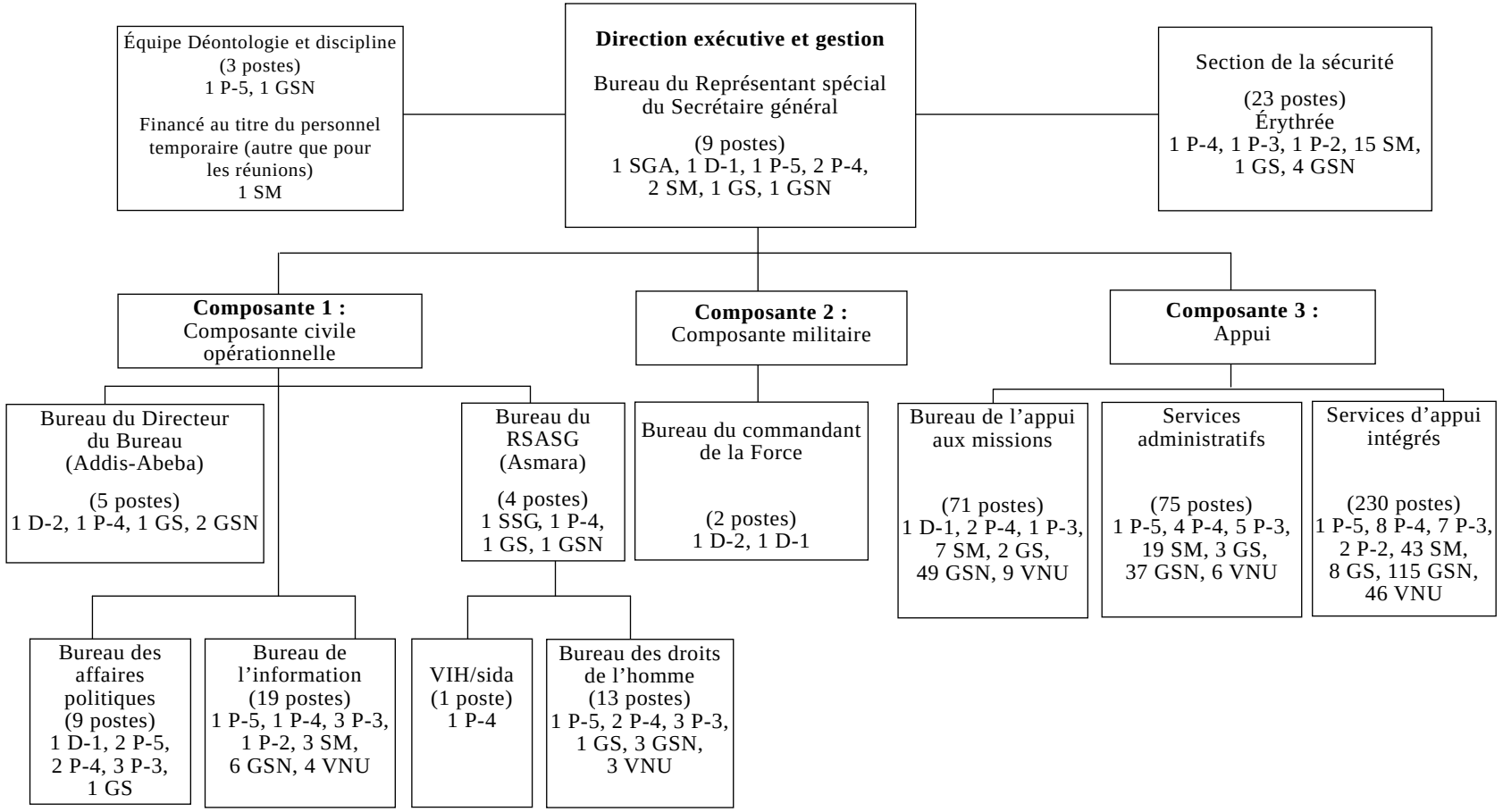

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; RSASG = Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; P = administrateur; SM = Service mobile; GS = services généraux; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

B. Composante civile opérationnelle

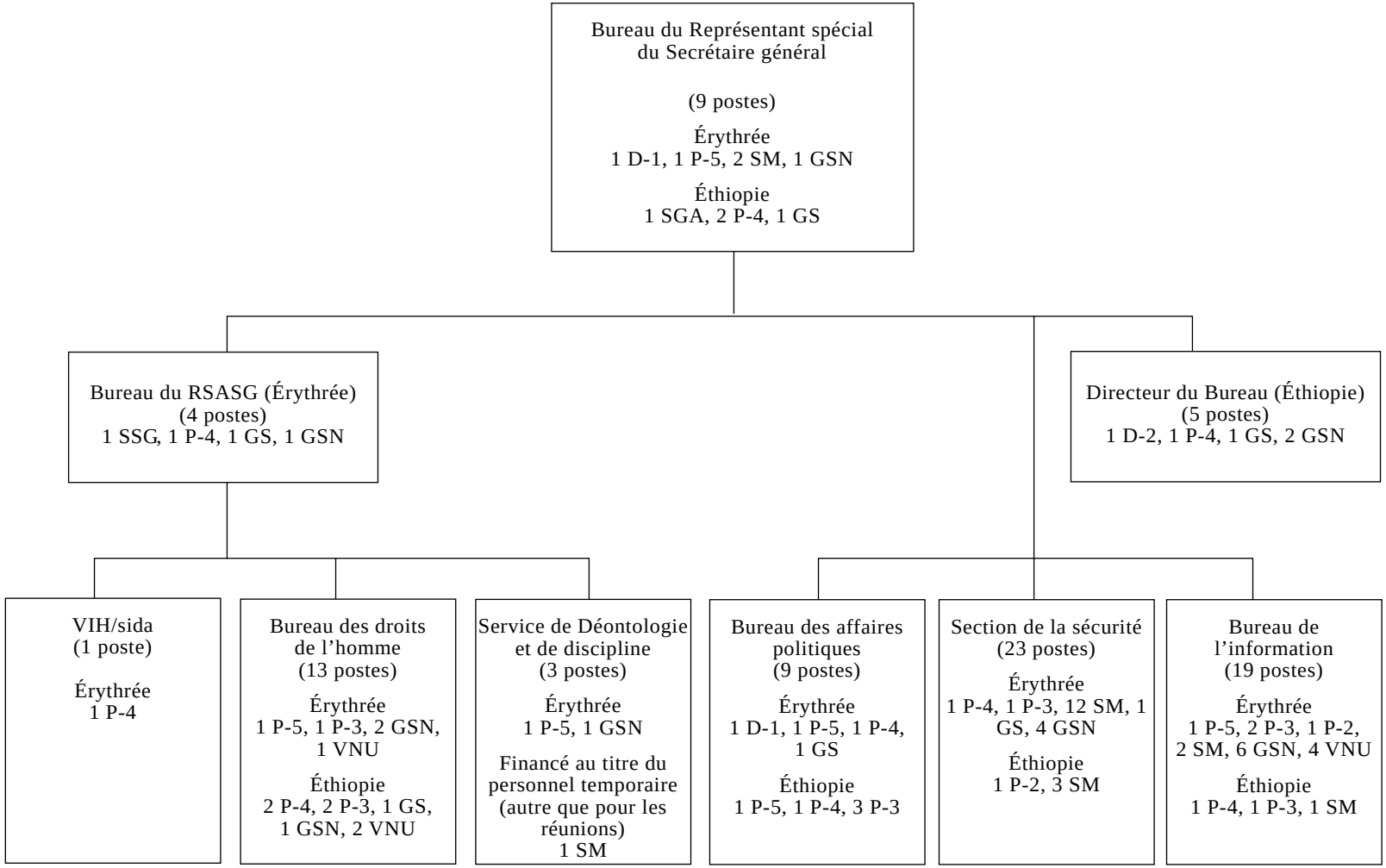

C. Composante militaire

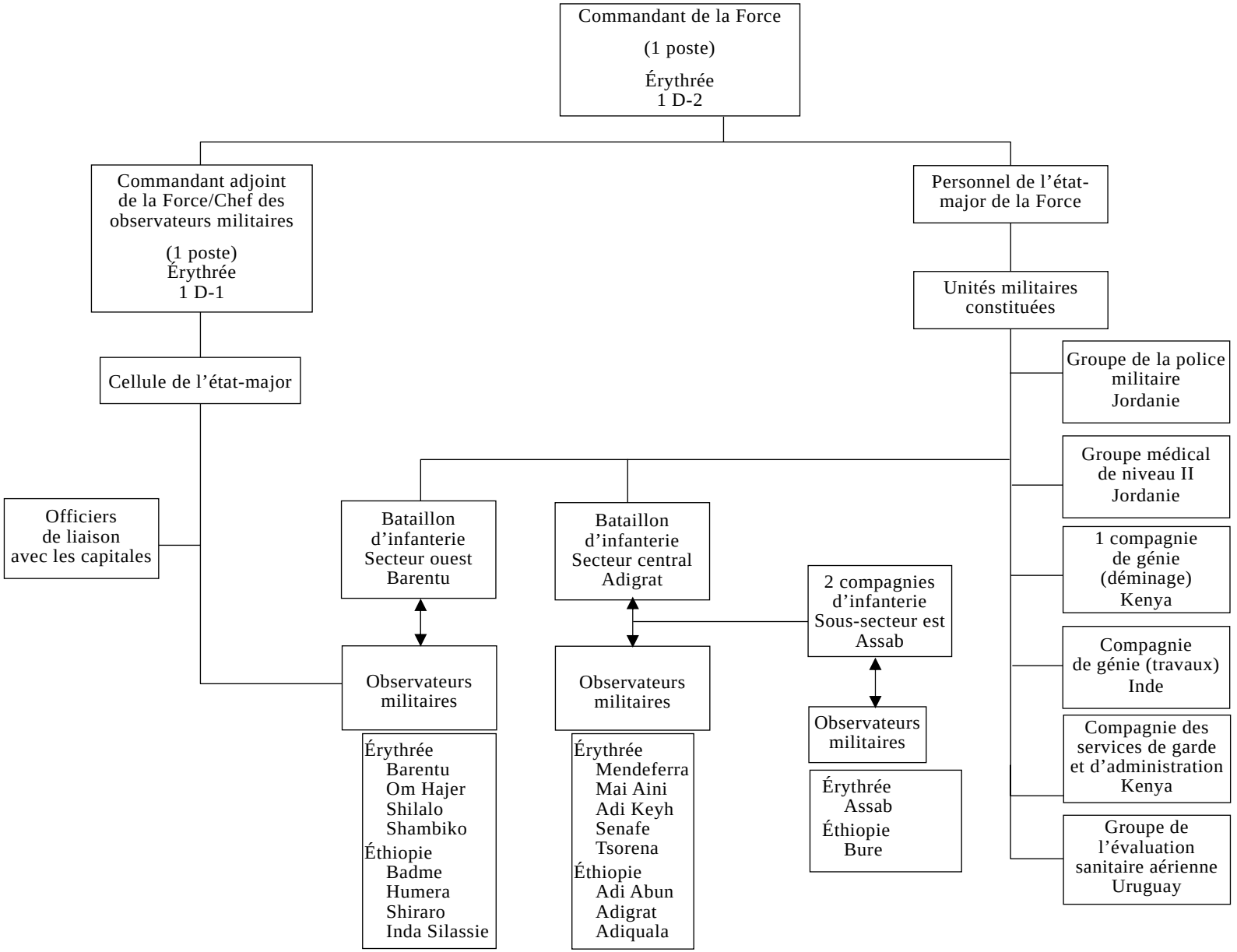

D. Appui

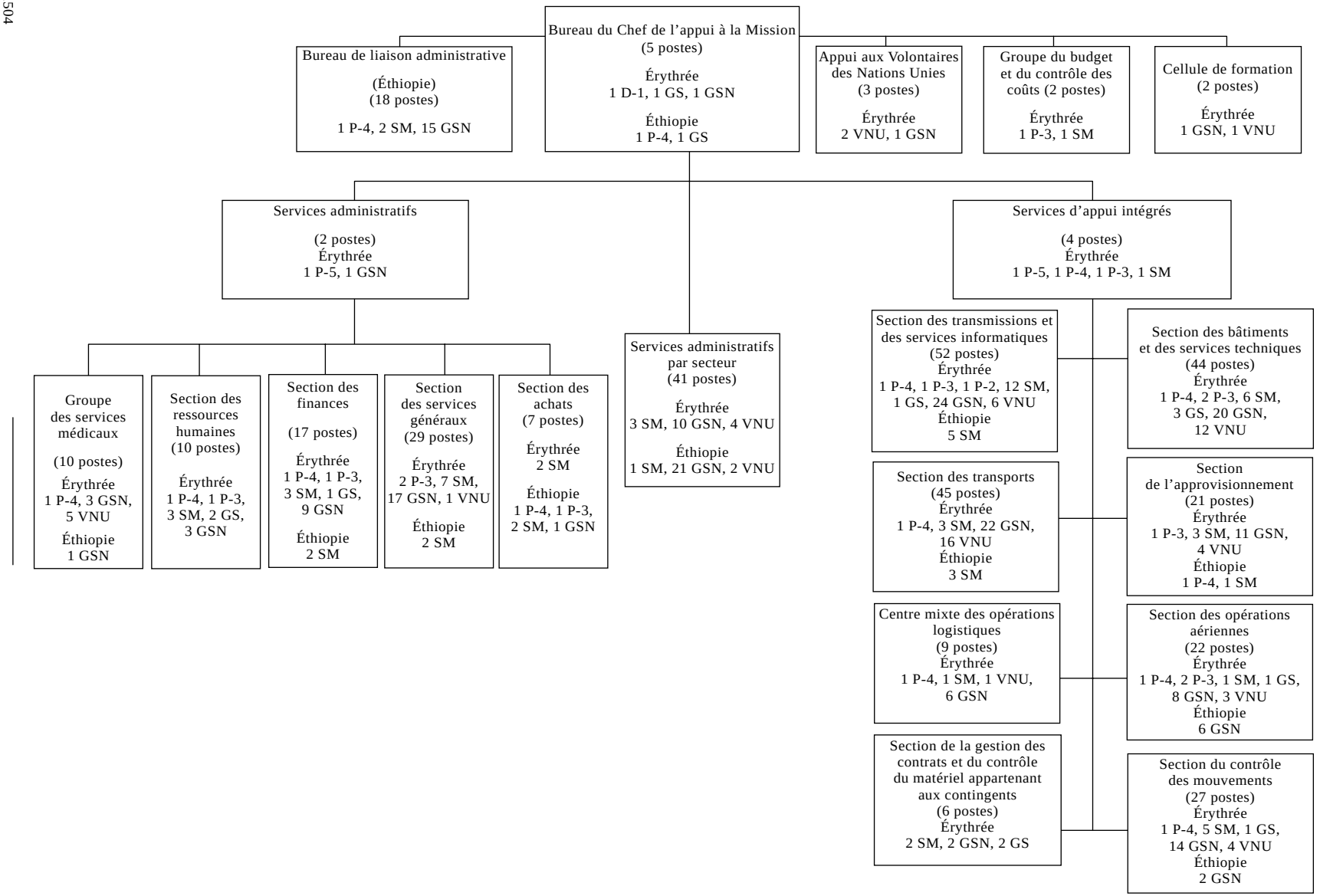
Bureau du Chef de l'appui à la Mission
(5 postes)
Érythrée
1 D-1, 1 GS, 1 GSN
Éthiopie
1 P-4, 1 GS
Bureau de liaison administrative
(Éthiopie)
(18 postes)
1 P-4, 2 SM, 15 GSN
Appui aux Volontaires des Nations Unies
(3 postes)
Érythrée
2 VNU, 1 GSN
Groupe du budget et du contrôle des coûts (2 postes)
Érythrée
1 P-3, 1 SM
Cellule de formation
(2 postes)
Érythrée
1 GSN, 1 VNU
Services administratifs
(2 postes)
Érythrée
1 P-5, 1 GSN
Services d'appui intégrés
(4 postes)
Érythrée
1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM
Groupe des services médicaux
(10 postes)
Érythrée
1 P-4, 3 GSN, 5 VNU
Éthiopie
1 GSN
Section des ressources humaines
(10 postes)
Érythrée
1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 2 GS, 3 GSN
Section des finances
(17 postes)
Érythrée
1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 GS, 9 GSN
Éthiopie
2 SM
Section des services généraux
(29 postes)
Érythrée
2 P-3, 7 SM, 17 GSN, 1 VNU
Éthiopie
2 SM
Section des achats
(7 postes)
Érythrée
2 SM
Éthiopie
1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 GSN
Services administratifs par secteur
(41 postes)
Érythrée
3 SM, 10 GSN, 4 VNU
Éthiopie
1 SM, 21 GSN, 2 VNU
Section des transmissions et des services informatiques
(52 postes)
Érythrée
1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 12 SM, 1 GS, 24 GSN, 6 VNU
Éthiopie
5 SM
Section des bâtiments et des services techniques
(44 postes)
Érythrée
1 P-4, 2 P-3, 6 SM, 3 GS, 20 GSN, 12 VNU
Section des transports
(45 postes)
Érythrée
1 P-4, 3 SM, 22 GSN, 16 VNU
Éthiopie
3 SM
Section de l'approvisionnement
(21 postes)
Érythrée
1 P-3, 3 SM, 11 GSN, 4 VNU
Éthiopie
1 P-4, 1 SM
Centre mixte des opérations logistiques
(9 postes)
Érythrée
1 P-4, 1 SM, 1 VNU, 6 GSN
Section des opérations aériennes
(22 postes)
Érythrée
1 P-4, 2 P-3, 1 SM, 1 GS, 8 GSN, 3 VNU
Éthiopie
6 GSN
Section de la gestion des contrats et du contrôle du matériel appartenant aux contingents
(6 postes)
Érythrée
2 SM, 2 GSN, 2 GS
Section du contrôle des mouvements
(27 postes)
Érythrée
1 P-4, 5 SM, 1 GS, 14 GSN, 4 VNU
Éthiopie
2 GSN